

pension alimentaire et saisie sur salaire

Par michelphil7, le 21/10/2008 à 14:47

J 'ai divorcé en 1999.

en 2006 mon ex epouse me demande une pension de 300 euros par mois.

Je'avais un salaire de 2200 euros mois.

actuellement apres avoir change d'emploi j'ai un salaire de 150 euros mois.

malgre une demande de revision de pension je paie toujours 300 euros.

Ma voiture a ete saisie, j'ai egalement une saisie sur salaire equivalent a la pension.

je paie toujours le credit de ma voiture: 318 euros / mois.

Quels sont mes recours eventuels??

Par superve, le 04/11/2008 à 21:45

Bonjour

Afin de voir réduire le montant de la pension, votre seul recours est de saisir le JAF qui réévaluera et, éventuellement, modifiera le montant de la pension initialement fixée.

Tant que la décision est applicable, votre créancier d'aliment ne se privera pas de la faire exécuter.

Bien cordialement.

Par michelphil7, le 05/11/2008 à 20:14

puis je avoir des renseignement sur le JAF? ou et comment contacter Cordialement

Par Marion2, le 05/11/2008 à 20:24

Il faut envoyer un courrier recommandé au Juge aux Affaires Familiales au Tribunal de Grande Instance dont dépend votre ex épouse.

Téléphonez au greffe du TGI dont vous dépendez et ils vous donneront l'adresse du TGI dont dépend votre épouse. (bien sûr au cas où vous n'habitiez pas le même département).

Par Tisuisse, le 06/11/2008 à 09:06

Bonjour,

A michelphil7 : vous parlez de pension alimentaire, mais est-ce pour assurer l'éducation et l'entretien de vos enfants ? Vous ne dites pas un mot sur les enfants. Merci de nous éclairer sur ce point.